PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES



Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 11 septembre 2023, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2023-00050) porte sur le lot rénové 6 294 742 identifié au cadastre du Québec.

Elle vise à autoriser, à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation et à l'intérieur d'un secteur riverain, l'implantation d'une résidence sur un terrain privatif non desservi ayant une superficie de 2020,2 m², alors que le paragraphe d) de l'article 9.12 du Règlement de zonage numéro 14-2006 stipule qu'une superficie minimale de 4000 m² est exigée pour l'implantation d'un bâtiment sur un tel terrain qui est non desservi par une installation de prélèvement des eaux communes, une installation septique commune, un réseau d'aqueduc ou un réseau d'égout sanitaire.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.gc.ca

Donné à La Conception le 14 août 2023

Josiane Alarie

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 14 août 2023

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 14 août 2023

Josiane Alarie

Directrice générale et greffière-trésorière